

Réforme 2013 des retraites : 10 diapos pour comprendre l'essentiel

André Martin (Rhône)

animateur du site <http://www.retraites-enjeux-debats.org>

... une boîte à outils pour comprendre la dette, le chômage de masse,
la crise, les retraites

andre.martin69@orange.fr

Il y a toujours eu 2 conditions pour avoir droit
à une retraite à taux plein : l'âge **et** le nombre d'annuités

Avant la réforme SARKOZY de 2010, les 2 conditions : 60 ans et 41 annuités

Bac + 3 : 21 ans + 41 annuités = retraite à 62 ans

Bac + 5 : 23 ans + 41 annuités = retraite à 64 ans

Ajouter 2 ans pour ceux qui ont redoublé une fois dans leur scolarité (ou leur maîtrise en 2 ans) et qui ont mis un an à trouver un vrai emploi !

La quasi-totalité de ceux qui ont fait des études supérieures n'ont donc pas du tout été impactés par la réforme SARKOZY de 2010 : passage de 60 à 62 ans de la condition d'âge

A l'inverse, toute augmentation des 41 annuités repoussera d'autant l'âge de la retraite à taux plein pour tous ceux qui doivent déjà attendre 62, 64 ou 66 ans !

Par exemple, pour ceux qui ont décroché leur 1er vrai emploi à 25 ans, 42 annuités signifient déjà la retraite à 67 ans (la retraite à taux plein est de droit à 67 ans) ! ... Voulons-nous des enseignants de 67 ans pour nos enfants et petits-enfants ?

La principale question à poser à nos parlementaires est simple : préférerez-vous obliger les plus de 65 ans à continuer à travailler, ou préférerez-vous que ces emplois soient libérés et proposés aux 27 % de jeunes qui sont au chômage ?

L'âge et le nombre d'annuités ouvrant droit à la retraite à taux plein sont indissociables du débat sur les solutions pour éradiquer le chômage de masse

En 2008, François Chérèque au nom de la CFDT était opposé au passage de 40 à 41 annuités envisagé dans la réforme Fillon de 2003. Il expliquait qu'une telle augmentation serait aberrante dans une situation de chômage massif.

Qu'est-ce qui a changé depuis 2008 qui justifierait d'oublier une telle évidence ?

- le chômage a fortement augmenté
- le cumul emploi retraite sans aucune limite de revenu est autorisé depuis 2009
- le partage du temps de travail et des revenus est encore plus injuste

L'âge et le nombre d'annuités ouvrant droit à la retraite à taux plein sont indissociables du débat sur un autre partage du temps de travail indispensable pour éradiquer le chômage de masse

Toutes les réformes intervenues depuis 1993 ont eu pour but de faire baisser le niveau des retraites

- la réforme Balladur de 1993 et la réforme Fillon de 2003 ont fait baisser les retraites de base
- les accords AGIRC et ARRCO de 1993, 1994, 1996 et 2003 ont conduit à des baisses importantes des retraites complémentaires

Le **T**aux de **R**emplacemement moyen (rapport entre le montant de la retraite et le dernier salaire d'activité) est passé d'environ 75% à environ 60%

Voir explications dans :

- diaporama « Comprendre notre système de retraites, ses évolutions et les principaux enjeux » sur http://www.retraites-enjeux-debats.org/IMG/pdf/Diaporama_Retraites_version_AM_28_04_2010.pdf
- « Retraites : historique, analyses et propositions » sur <http://www.retraites-enjeux-debats.org/spip.php?article39>
- « Retraites : les efforts ont déjà été faits – Les Français ont payé un lourd tribut aux réformes précédentes » - Dossier d'Alternatives Economiques de juin 2013

L'accord AGIRC-ARRCO du 13 mars 2013 décrète que les retraites complémentaires ne seront plus actualisées du montant de l'inflation

« Pendant 3 ans leurs pensions n'augmenteront pas aussi vite que l'inflation. L'augmentation sera de 0,5% pour les pensions AGIRC et 0,8% pour les pensions ARRCO. »

Cette baisse des pensions concerne toutes les pensions, y compris les plus basses ! C'est une grande première depuis des décennies !

Alors que des solutions intelligentes pour augmenter les ressources des caisses ARRCO et AGIRC sont possibles :

L'épargne retraite en répartition constituerait une solution simple, souple, sans risque, sans financiarisation et permettrait une transition progressive vers un système simplifié et unifié

Il s'agirait de donner la possibilité aux salariés qui le souhaitent de cotiser plus à l'ARRCO et à l'AGIRC,

- comme c'était le cas avant la généralisation et l'uniformisation des taux de cotisation à l'ARRCO
- au lieu d'inciter au développement des « produits » d'épargne retraite en capitalisation, individuels ou collectifs (Perco, Perp, Pere, ...), par des exonérations fiscales et sociales

Ceci éviterait aux Français d'être contraints de se fourvoyer dans ces systèmes à risque, complexes et très peu transparents que sont les « produits » d'épargne retraite en capitalisation

L'épargne retraite par capitalisation est dangereuse pour 3 raisons

- pour les épargnants ce sont des solutions à risques. A chaque nouvelle crise financière, boursière ou immobilière une partie des sommes placées dans ces fonds partent en fumée
- tous les « produits » d'épargne retraite en capitalisation alimentent la financiarisation de l'économie
- toutes les ressources placées en capitalisation sont autant de ressources en moins pour les retraites par répartition ... De plus, c'est le contribuable qui paie pour les exonérations sociales et fiscales incitatives au développement des systèmes en capitalisation

Seul un système de retraite intégralement par répartition peut garantir une pension de retraite correcte dans 10, 30 ou 50 ans ... Car le financement de la retraite par répartition repose sur un indice peu aléatoire, la masse salariale globale.

Le cumul emploi retraite sans aucune limite de revenu est autorisé depuis 2009

Cette dérégulation est préjudiciable à l'équilibre financier des régimes de retraites et/ou à l'emploi des jeunes et autres demandeurs d'emploi

Explications dans :

- « La réforme qui a déjà coûté plusieurs milliards aux caisses de retraites ! » sur <http://www.retraites-enjeux-debats.org/spip.php?article813>
- « Des recommandations de l'IGAS contraires à l'intérêt général sur le cumul emploi retraite » sur <http://www.retraites-enjeux-debats.org/spip.php?article879>
- La pétition « Le cumul emploi retraite doit de nouveau être encadré » sur <http://www.retraites-enjeux-debats.org/spip.php?article809>

Comment financer les retraites et la protection sociale ? 1/3

La 1^{ère} réponse figure à la page 7 du rapport de Gilles Carrez (député UMP) de juillet 2010

« ENTRE 100 ET 120 MILLIARDS DE PERTES DE RECETTES FISCALES SUR LE BUDGET GENERAL DE L'ETAT DEPUIS 2000

*Entre 2000 et 2009, le budget général de l'État aurait perdu entre 101,2 et 119,3 milliards d'euros de recettes fiscales, environ les deux tiers étant dus au coût net des mesures nouvelles – les « **baisses d'impôts** » – et le tiers restant à des transferts de recettes aux autres administrations publiques – sécurité sociale et collectivités locales principalement. »*

Ces 10 années de baisses d'impôts représentent une perte ANNUELLE (en 2009) de ressources publiques d'environ 80 milliards d'euros (les recettes de l'Etat sont passées de 18,3 % à 14,1 % du PIB !) ... Voir explications détaillées sur <http://alternatives-economiques.fr/blogs/raveaud/2013/06/17/impots-deficits-et-dette-ce-que-dit-le-rapport-carrez-2010/>

Comment financer les retraites et la protection sociale ? 2/3

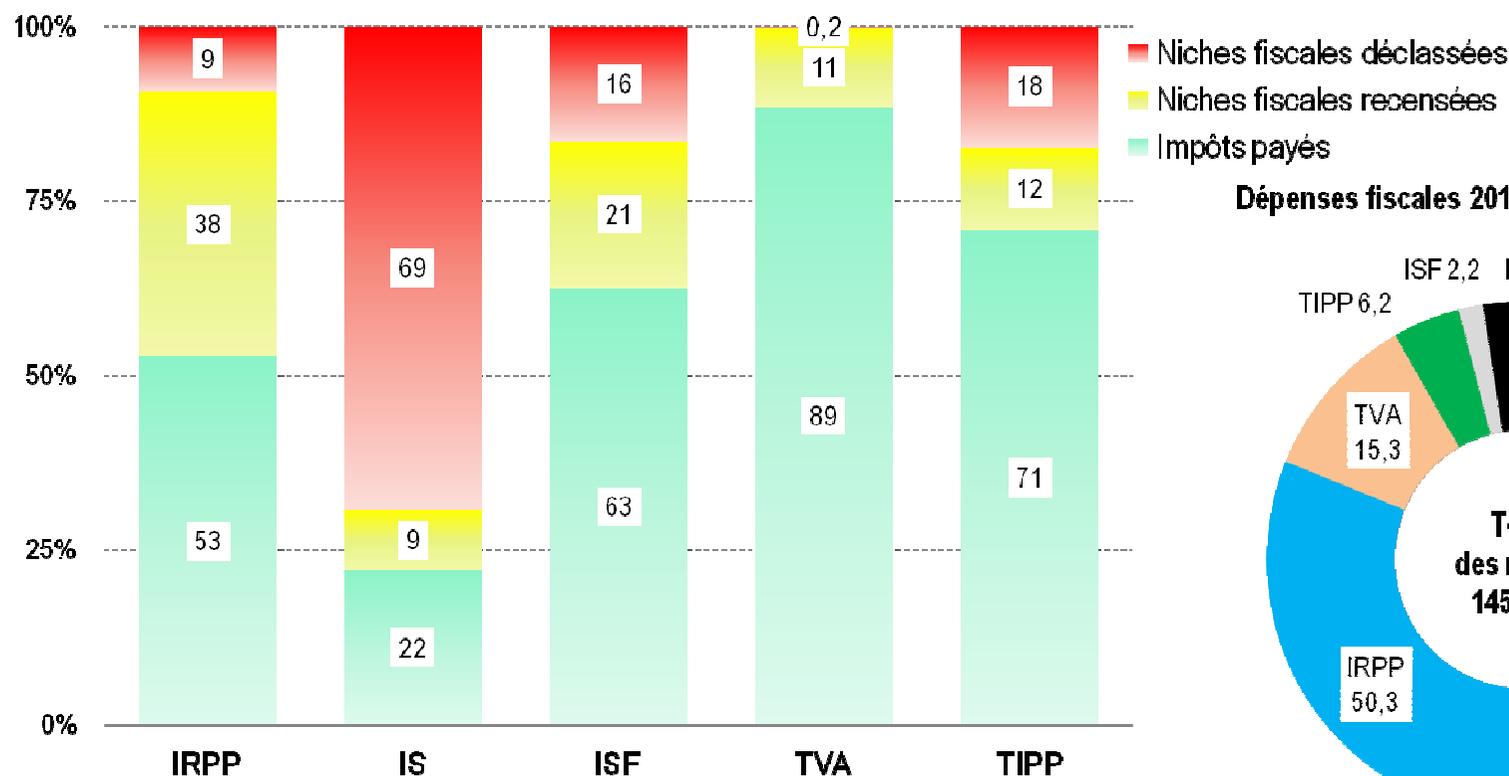
La 2^{ème} réponse est qu'à ces 80 Md€ d'impôts par an auquel les gouvernements successifs ont renoncé il faudrait ajouter :

- les 40 Md€ de pertes de recettes en raison de l'évasion fiscale
- les entreprises du CAC 40 qui paient en moyenne 10% d'impôts sur les bénéfices, au lieu des 33%
- les Amazon, Google, Apple, ... qui paient 0% d'impôts
- les 145 Md€ de niches fiscales ... par an (voir diapo suivante)
- **les représentants des grandes entreprises répètent depuis 20 ans que toute augmentation des cotisations retraite nuirait à la compétitivité des entreprises ...** alors que sur la même période les dividendes versés ont doublé (ce qui nuit à la compétitivité des entreprises) et représentent environ 8% du PIB ... et servent principalement à alimenter la spéculation et les bulles d'actifs (immobilier, actions, ...)

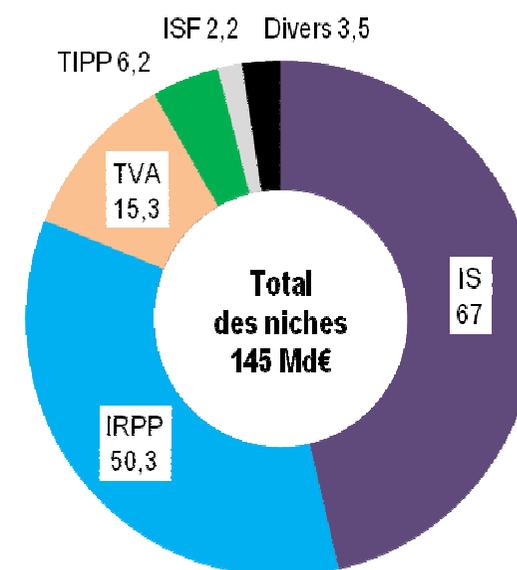
Comment financer les retraites et la protection sociale ? 3/3

Niches fiscales (recensées et déclassées) :
environ 145 Md€, soit 95% du déficit annuel de l'Etat

Part des niches fiscales (recensées et déclassées) dans les recettes fiscales potentielles par catégorie en 2009 (en %) ; total 360 Md€ bruts



Dépenses fiscales 2011 (niches en Md€)



Source : Alternatives économiques (septembre 2011) ; Katia Weidenfeld : À l'ombre des niches fiscales (Economica 2011) ;
Projet de loi de finances 2011 (Assemblée nationale)

Résumé et questions

1 - « Retraites : les efforts ont déjà été faits – Les Français ont payé un lourd tribut aux réformes précédentes » - Dossier d'Alternatives Economiques de juin 2013

Voir aussi « Des analyses pertinentes sur le projet de réforme 2013 des retraites » sur <http://www.retraites-enjeux-debats.org/spip.php?article1027>

2 – En face des 20 Md€ de déficit des régimes de retraite annoncé à l'horizon 2020, il y a chaque année :

- les 80 Md€ de pertes de ressources publiques dues aux baisses d'impôts
- les 145 Md€ de niches fiscales (les 80 Md€ et les 145 Md€ ne s'ajoutent pas)
- les 15 Md€ versés pour les « produits » d'épargne retraite par capitalisation (hors assurance vie)
- le gâchis du cumul emploi retraite sans aucune limite de revenu
- etc ... etc ...

Questions à poser aux ministres et aux parlementaires :

Pourquoi, dans ces conditions, continuer à faire baisser le niveau des retraites petites et moyennes ?

Pourquoi, dans ces conditions, augmenter encore le nombre d'annuités nécessaires ... au détriment du chômage des jeunes ?

Pourquoi continuer à faire baisser le niveau des retraites petites et moyennes ?

Pourquoi augmenter encore le nombre d'annuités nécessaires ... au détriment du chômage des jeunes ?

Éléments de réponse

Les groupes bancaires et d'assurance s'efforcent depuis 20 ans de prendre une part croissante du « marché » des retraites qui représente un pactole de 280 milliards d'euros.

Il faut pour cela pousser les Français vers les « produits » d'épargne retraite en capitalisation. Le plus sur moyen d'y parvenir c'est de :

- continuer par tous les moyens à faire baisser les retraites de base et les retraites complémentaires gérées en répartition ... qui ont déjà baissé de 20 % depuis la réforme Balladur de 1993
- faire peur aux citoyens quant à la pérennité de notre système de retraite par répartition ... **alors qu'au contraire, seul des systèmes de retraite intégralement par répartition peuvent garantir des pensions de retraite correctes dans 20, 30 ou 50 ans ... Puisque le financement des retraites par répartition repose sur un indice peu aléatoire, la masse salariale globale.**

Retraites : 10 diapos pour comprendre l'essentiel

*« Pour le collectif Roosevelt, la crise que nous traversons depuis 2008 n'est pas une crise de l'Etat-providence et de la dépense publique, mais une crise du capitalisme dérégulé et de **l'effondrement organisé des ressources publiques depuis les années Reagan** »*

Cynthia Fleury – Philosophe et membre fondateur du collectif Roosevelt

Pour l'animation de formations ou de réunions débats
sur notre système de retraites,
ou pour recevoir la version modifiable sous Powerpoint,
contacter

andre.martin69@orange.fr

animateur du site <http://www.retraites-enjeux-debats.org/>